

PRÉAVIS N° 113

AU CONSEIL COMMUNAL

Mise en place d'un programme communal d'intégration prévoyant le lancement du projet Mini-PIC (programme d'intégration cantonal) en collaboration avec le Canton

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

Nyon, le 3 juin 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le canton de Vaud compte actuellement 28% d'habitants d'origine étrangère, la Ville de Nyon, quant à elle, en compte plus de 37%. Ces chiffres démontrent la multiculturalité dans laquelle nous évoluons et l'importance du domaine de l'intégration dans la vie de la Cité.

Une intégration sociale complète repose sur deux critères principaux :

- **L'intégration culturelle** : elle reflète la capacité et la volonté de vivre ensemble et de participer à la vie sociale et citoyenne, de prendre part aux réseaux associatifs, à la vie politique, de nouer des relations et d'être connu et reconnu comme citoyen à part entière. Concrètement, cette intégration ne peut se vivre qu'avec une volonté commune du migrant et de la société d'accueil ; cette dernière doit permettre aux migrants de participer à la vie locale et associative en mettant à disposition les outils nécessaires pour le faire, lesquels sont présentés dans ce préavis. D'autre part, les migrants doivent s'adapter au fonctionnement de la société d'accueil en prenant part à la vie de leur quartier et de la Ville. Pour y parvenir, l'apprentissage de la langue, la connaissance du fonctionnement administratif, ainsi que l'intégration dans les quartiers et lieux de vie représentent les domaines principaux.
- **L'intégration économique** : le travail contribue à l'établissement du lien social et constitue un facteur d'intégration à plusieurs niveaux. Tout d'abord, l'emploi donne à l'individu une reconnaissance par la société de sa contribution à l'activité économique de la région d'accueil. Ensuite, le travail peut être un vecteur d'intégration du fait que les collaborateurs de l'entreprise tissent des liens, entrent en contact les uns avec les autres, partagent des tâches, vivent des conflits et se forment une identité dans le monde de l'économie.

La question de l'intégration des étrangers est devenue centrale et incontournable depuis que le développement des quartiers nyonnais se conjugue en termes de liens sociaux, de mixité interculturelle et socio-économique, visant avant tout le « mieux vivre ensemble ».

Actuellement, la Ville de Nyon, par l'intermédiaire du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ), développe des projets d'intégration de façon ponctuelle, en fonction des besoins et des opportunités qui se présentent, en étroite collaboration avec les communautés étrangères, en réponse à leurs besoins. Les projets du SASEJ sont bien entendu dépendants des moyens disponibles. Il manque toutefois une véritable politique d'intégration au niveau communal, ainsi qu'une mission clairement définie de laquelle seraient issues les prestations.

Ce préavis a pour but de présenter au Conseil communal un projet d'intégration (Mini-PIC) qui vise à définir et à mettre en place la politique d'intégration de la Commune, dès le 1^{er} janvier 2014, adaptée aux besoins et aux réalités nyonnaises. Le Mini-PIC, d'une durée de quatre ans (pour la phase pilote), permettra de conduire des actions cohérentes et durables dans un cadre financier prédéfini.

Pour sa mise en place, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) propose la signature d'une convention Canton-Commune portant sur l'ensemble des projets d'intégration de la Ville de Nyon dans le but d'en assurer le financement de 2014 à 2017.

Le Mini-PIC est proposé aux cinq villes du Canton qui ont déjà un secteur intégration au sein de leur administration et qui ont démontré leur capacité à mettre en place des projets. Les villes choisies sont : Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vevey, Renens et Nyon. Pour les autres communes du canton, le principe du subventionnement ponctuel par projet subsiste.

2. Bases légales

La Loi sur les étrangers (LEtr) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Pour la première fois, la notion d'intégration est apparue dans la législation fédérale, notamment par son article 56 :

1. *La Confédération, les cantons et les communes veillent à ce qu'une information appropriée soit dispensée aux étrangers concernant les conditions de vie et de travail en Suisse et en particulier leurs droits et obligations.*
2. *Les cours et autres mesures d'intégration sont portés à la connaissance des étrangers.*
3. *La Confédération, les cantons et les communes renseignent la population sur la politique migratoire et la situation particulière des étrangers.*

La politique d'intégration des étrangers y est expressément qualifiée de tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes, au vu de l'art 53 al.5 :

«L'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun. »

Les objectifs de la politique d'intégration des étrangers sont les suivants:

- renforcer la cohésion sociale sur la base des valeurs de la Constitution fédérale ;
- permettre aux habitants, suisses et étrangers, de vivre ensemble dans un esprit de respect et de tolérance réciproques ;
- réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers et étrangères de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse.

La Loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2007. Elle fixe trois buts principaux qui sont :

- l'intégration des étrangers ;
- la prévention de toutes formes de racisme ;
- des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissants suisses et étrangers.

L'Art. 3 de la LIEPR définit l'intégration comme suit :

« ...toute action visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers. »

Enfin, l'Art.13, al.1 et 2 définit la collaboration Canton-Commune :

1. *Les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.*
2. *Afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur cantonal un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.*

3. Politique d'intégration fédérale et cantonale

Fin 2012, le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont décidé d'unir leurs forces pour renforcer la politique d'intégration en créant des programmes cantonaux d'intégration (PIC), qui se fondent sur les bases légales en vigueur ainsi que sur les objectifs et principes fondamentaux de la politique d'intégration.

Le PIC vaudois est conçu selon le principe des trois piliers définis par la Confédération qui se déclinent en huit domaines d'encouragement, détaillés dans le tableau ci-après :

**Encouragement
spécifique de l'intégration de la
Confédération et des cantons**

Pilier I Information et conseil	Pilier II Langue et formation, travail	Pilier III Compréhension et intégration sociale
1. Primo information et besoins particuliers	4. Langue et formation	7. Interprétariat communautaire
2. Conseil	5. Encouragement préscolaire	8. Intégration sociale
3. Protection contre les discriminations	6. Employabilité	

Les domaines 3, 4 et 7 sont exclusivement de compétence cantonale. Toutefois, si les communes souhaitent mettre en place des prestations dans ces domaines, elles peuvent répondre à un appel d'offres.

Chaque domaine d'encouragement a été conçu dans l'idée de construire et d'ancrer des dynamiques sur le long terme et d'en faire une politique publique cohérente, adaptée aux spécificités et réalités du canton de Vaud et des communes.

Dans ce but, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) propose un modèle adapté aux spécificités et réalités du Canton de Vaud qui tient compte des caractéristiques géographiques, politiques et démographiques. Le PIC a pour but de soutenir et de développer des prestations efficaces, efficaces et qui répondent à de réels besoins.

L'élaboration du PIC est basée sur les principes suivants :

- Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est le Service « pilote », qui fixe le cadre général et les grandes orientations de la politique d'intégration du canton (PIC) en collaboration avec les acteurs publics et privés concernés.
- Il gère l'enveloppe financière attribuée à chaque ville partenaire. Le PIC finance les prestations à hauteur de 50% du coût de chaque projet.
- Sur la base d'un état des lieux concernant les huit domaines de l'intégration, le PIC permet d'identifier les domaines où des lacunes demeurent.
- Le PIC doit permettre de combler les lacunes lorsque qu'aucune structure du service public ne peut prendre le relais.
- Le PIC doit servir à mettre en place des liens entre les domaines et les acteurs de la société.
- Le PIC repose sur des acteurs spécialisés dans chacun des domaines et qui ont les ressources techniques et humaines pour développer les prestations. Il prévoit un accompagnement, un soutien et une évaluation de ses partenaires.

Issus du PIC cantonal, les Mini-PIC communaux sont créés dans les cinq villes partenaires. Ils sont conçus de manière à respecter les particularités locales en proposant des projets spécifiques à chaque commune.

Pour adhérer au Mini-PIC, la commune partenaire fournit au BCI un programme d'intégration communal pour une durée de 4 ans basé sur les objectifs cantonaux. La ville partenaire pourra choisir les projets qui constitueront son Mini-PIC dans les 5 domaines d'encouragement qui sont de sa compétence.

4. Missions et prestations en matière d'intégration

4.1 La situation nyonnaise

A Nyon, la population étrangère représente plus de 37% de la population résidente avec plus de 110 nationalités. Nyon est, de fait, multiculturelle et la grande diversité de ses habitants en termes culturel et socio-économique constitue une richesse. Dans ce contexte, et selon la configuration urbanistique des quartiers, assurer une certaine harmonie en matière de cohabitation n'est pas évident. Elle n'est pas le résultat de l'action d'une « main invisible », mais doit se construire au travers de diverses actions communautaires ou participatives visant à mieux se connaître et se reconnaître. Le « mieux vivre ensemble » est un objectif que s'est fixé la Municipalité, via le SASEJ, qui a pour missions de :

- promouvoir l'intégration interculturelle et intergénérationnelle dans les quartiers ;
- valoriser la diversité culturelle en soutenant les associations œuvrant dans le domaine de l'intégration ;
- favoriser la transition « formation-métiers » ;
- informer sur les diverses prestations de la Ville.

4.2 Les projets du SASEJ dans le secteur de l'intégration

La Commission d'intégration Suisses-étrangers (CISEN)

La Commission d'Intégration Suisses-Etrangers de Nyon (CISEN) a été créée suite au préavis N°58 de février 2008. La CISEN est un vecteur d'échange, de dialogue et d'information. Elle permet d'assurer le lien entre les communautés étrangères, entre ces dernières et les Autorités, ou encore entre les associations et les sociétés actives dans la Commune.

La CISEN participe au traitement des questions soulevées par la coexistence entre Suisses et étrangers ; elle aide également à préserver et à promouvoir la culture propre à chacun. Son rôle est de développer, maintenir ou favoriser tout projet culturel, sportif ou social à caractère intégratif (théâtre, musique, bibliothèque, activités sportives, etc.), les manifestations interculturelles (telles que fête, conférence-débat, soirée d'accueil, cours de français aux migrants), les projets de prévention (surtout en faveur de l'enfance et de la jeunesse immigrée). Elle promeut le dialogue interculturel et la participation active de la population étrangère.

La CISEN se réunit 4 fois par an, elle est composée des représentants des communautés étrangères, des partis politiques, des écoles, des associations de parents d'élèves, des associations culturelles, sportives ou encore des milieux religieux. Des sous-groupes se réunissent en fonction des projets à développer.

« Anime ton quartier »

Le projet « anime ton quartier » est mis en place sur une période de 7 semaines durant les vacances scolaires. Il s'agit d'un projet interculturel et intergénérationnel qui a été soutenu financièrement par l'Office des migrations. Il propose des activités au bas des immeubles en faveur des habitants qui ne partent pas en vacances. La rencontre conviviale est ainsi provoquée et permet de renforcer les relations entre locataires de tous âges et toutes cultures. Ce projet se décline depuis l'été 2012 avec des actions ponctuelles dans les parcs nyonnais en y installant des chaises longues.

Quartier de la Levratte

La Maison de quartier de la Levratte a ouvert ses portes en avril 2009. Elle est destinée aux habitants du quartier ainsi qu'aux associations de la commune à la recherche de locaux. Elle est actuellement utilisée pour y organiser de nombreuses activités : soutien scolaire, activités pour les plus jeunes les mercredis et vendredis, expositions d'artistes, répétitions de théâtre, etc.

Quartier de la Redoute

La Maison de quartier de la Redoute a ouvert ses portes en janvier 2011 suite à l'impulsion des habitants et des jeunes du quartier. Ce lieu est actuellement cogéré par le SASEJ et par l'association des habitants du quartier de la Redoute.

Quartier Nord-Est

Dans le cadre du projet communautaire « Quartier solidaire » débuté en 2008 dans le quartier Nord Est de Nyon, la maison de quartier du Reposoir a ouvert ses portes en septembre 2011. Elle accueille les activités de l'association «Unyon Nord-Est ».

4.3 Les collaborations avec des partenaires extérieurs

Les collaborations suivantes ont été mises en place par le SASEJ dans le domaine de l'intégration :

- L'antenne nyonnaise du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est présente à Nyon depuis 2005. Son représentant fait le lien entre le BCI et le SASEJ.
- La plate-forme « Nyon Intégration », mise en place par le SASEJ, réunit Caritas et Lire et Ecrire pour offrir des cours de français aux migrants non francophones et faciliter l'alphabétisation des personnes illettrées.
- Caritas propose depuis 2011 un atelier d'aide à la naturalisation financé par la Ville de Nyon. Il s'agit de neuf modules qui ont pour objectif de donner la possibilité à des personnes étrangères de se familiariser avec les différentes institutions helvétiques en vue de l'obtention de la nationalité suisse.
- Caritas et Lire et Ecrire proposent depuis 2009 un « espace-enfants », qui permet aux parents de suivre des cours de français ou d'alphabétisation en faisant garder sur place leurs enfants en âge préscolaire. Il est financé par la Ville de Nyon et le BCI dans le cadre de l'objectif spécifique « encouragement préscolaire ».
- En 2011, la Ville de Nyon a été désignée pour participer à la phase pilote de mise en place des « accueils primo arrivants ». Des permanences bimensuelles ont été organisées dès 2011 par le BCI avec la participation du SASEJ et de la CISEN, en collaboration avec le contrôle des habitants. Ces permanences s'inscrivent dans le domaine N°1 « primo information ».
- La CISEN est représentée à la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI). La CCCI traite des questions d'intégration dans le Canton. Elle est consultée lors de changements de lois telles que la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) ou la loi sur les étrangers (Letr) et a créé le « prix du Milieu du monde » qui récompense chaque année une institution qui valorise l'intégration. Elle organise les assises cantonales de l'immigration.

5. Le projet de Mini-PIC à Nyon

L'introduction du Mini-PIC va notoirement modifier la manière d'appréhender les projets d'intégration. En effet, aujourd'hui, le SASEJ doit soumettre un dossier complet au BCI pour chaque projet et chaque année afin d'obtenir un financement cantonal. Une fois le projet accepté, le BCI participe à hauteur de 50% du coût (ressources humaines incluses).

Plusieurs projets sont actuellement financés par le BCI : L'espace enfants de Caritas et Lire et Ecrire, « la semaine d'actions contre le racisme », « Bienvenus chez nous - Bienvenus chez vous ».

Dès lors que la Ville de Nyon a démontré une réelle volonté de mettre en place des projets d'intégration en collaboration active avec le Canton depuis plusieurs années (antenne BCI), ce dernier a naturellement proposé à la Commune de Nyon, une parmi les cinq villes du Canton ayant un secteur intégration au sein de leur administration, d'adhérer au Mini-PIC.

Les buts d'un Mini-PIC nyonnais sont de :

- permettre à Nyon de planifier sur 4 ans le développement de ses actions sur la base des grandes lignes déterminées par le Canton en les adaptant à la réalité et aux besoins constatés dans notre Ville ;
- s'appuyer sur les compétences et connaissances du SASEJ pour mettre en œuvre la politique d'intégration ;
- renforcer l'autonomie de la Commune quant au choix des projets à conduire ;
- clarifier les relations canton-commune : le canton impulse, soutient et finance, alors que la commune adapte ses actions à la réalité du terrain et réalise des projets.

La validation de la participation de la Ville de Nyon au Mini-PIC passe par le dépôt d'un dossier qui contiendra les éléments suivants :

- état des lieux et contexte communal pour chacun des objectifs de promotion à l'intégration que la Ville développe ou souhaite développer dans les quatre ans à venir ;
- identification des besoins et des mesures existantes, énumération des partenaires ;
- description de la mise en place des objectifs, mode de mise en œuvre et calendrier ;
- budget annuel par domaine d'encouragement et récapitulatif des dépenses 2014-2017.

Le secteur intégration représente actuellement un 0,5 EPT au sein du SASEJ. Avec l'adoption du Mini-PIC en janvier 2014, et la mise en place d'une véritable politique d'intégration, il sera nécessaire de renforcer ce secteur de 0,2 EPT supplémentaires. Le coût de ce renfort sera largement compensé par la participation financière du BCI (voir tableau des incidences financières ci-après).

Le Mini-PIC est financé selon le principe 50% Commune – 50% Canton (voir tableau page 9). Ce programme permettra de financer tous les projets sur une durée de quatre ans, sans aucune augmentation du budget communal.

6. Incidences financières

6.1 Règles de financement du Mini-PIC

La somme allouée par la Confédération au Canton de Vaud pour la mise en place du PIC s'élève à environ CHF 2'670'000.-. Cette somme comprend les Mini-PIC, les fonds liés aux appels d'offre des autres communes, et le financement des domaines d'encouragement de compétence cantonale (domaines 3, 4 et 7). Pour les cinq communes concernées par le Mini-PIC, le Canton dispose d'une somme d'environ CHF 950'000.-.

Avec la mise en place du Mini-PIC, le Canton versera à la Ville de Nyon une enveloppe globale calculée selon la clé de répartition suivante : population résidente pondérée par la population migrante. La règle « un franc canton-un franc commune » s'appliquera pour le financement des projets. Selon l'estimation fournie par le Canton, la somme allouée au Mini-PIC nyonnais sera d'environ CHF 80'000.- par année durant quatre ans, pour autant que les cinq domaines d'encouragement (voir point 3) soient développés dans le Mini PIC.

Afin que le Canton puisse respecter les parts minimales imposées par la Confédération, il est important que les communes utilisent leur enveloppe selon la répartition ci-après :

- premier pilier : primo-information - minimum 30 % ;
- deuxième pilier : employabilité et encouragement préscolaire - minimum 30% ;
- troisième pilier : intégration sociale - maximum 40%.

6.2 Le Mini-PIC de la ville de Nyon et son financement

Le tableau ci-après présente le budget du Mini-PIC que la Ville proposera au Canton. Les montants indiqués comprennent les ressources humaines du SASEJ (travailleurs sociaux, animateurs, moniteurs, responsable secteur intégration) engagées dans chaque projet.

On constate que la charge communale devrait diminuer de CHF 4'000.-. La participation cantonale est portée à CHF 80'000.-, soit CHF 55'000.- d'augmentation par rapport à l'estimation pour 2013. Cette augmentation permet dès lors de financer un renfort de 0.2 EPT, nécessaire au développement de ces nouveaux projets, sans effort financier supplémentaire pour la Commune.

Pour rappel, les domaines N°3 « protection contre les discriminations », N°4 « langue et formation » ainsi que N°7 « interprétariat communautaire » restent de compétence cantonale ; ces projets n'apparaîtront pas dans le programme nyonnais.

Budget Mini-PIC annuel : 80'000 CHF DE 2014 A 2017

							Mini-PIC 2014	
	Domaine d'encouragement	Nom du projet	Coût total y compris ressources humaines		Participation communale actuelle (en CHF)	Participation cantonale actuelle (en CHF)	Participation communale (en CHF)	Participation cantonale (en CHF)
			Nouveaux projets (en CHF)	Projets actuels (en CHF)				
Pilier I Information et conseil	Primo information	Bienvenue chez nous, Bienvenue chez vous	--	22'000.-	11'000.-	11'000.-	11'000.-	11'000.-
	Primo-information Nouveau projet	Séances info communautés étrangères	16'000.-	--	--	--	8'000.-	8'000.-
	Conseil	Permanence accueil-info	--	10'000.-	10'000.-	--	5'000.-	5'000.-
	Total pilier 1 30% du budget			16'000.-	32'000.-	21'000.-	11'000.-	24'000.-
Pilier II Langue et formation, travail	Encouragement préscolaire	Espace enfants	--	29'000.-	15'000.-	14'000.-	14'500.-	14'500.-
	Encouragement préscolaire Nouveau projet	Brochure parents futurs élèves du cycle initial (CIN) (en plusieurs langues)	9'000.-	--	--	--	4'500.-	4'500.-
	Employabilité	Soutien individuel	--	10'000.-	10'000.-	--	5'000.-	5'000.-
	Total pilier 2 30% du budget			9'000.-	39'000.-	25'000.-	14'000.-	24'000.-
Pilier III Compréhension et intégration sociale	Intégration sociale Augmentation du budget	Association culturelles, cours et ateliers	6'000.-	20'000.-	20'000.-	--	13'000.-	13'000.-
	Intégration sociale	Anime ton quartier	--	18'000.-	18'000.-	--	9'000.-	9'000.-
	Intégration sociale Nouveau projet	En-Vie de quartier (quartier solidaire, vie sociale)	20'000.-	--	--	--	10'000.-	10'000.-
	Total pilier 3 40% du budget			26'000.-	38'000.-	38'000.-	--	32'000.-
Total général			51'000.-	109'000.-	84'000.-	25'000.-	80'000.-	80'000.-
Coûts/recettes supplémentaires Mini-PIC 2014			51'000.-				55'000.-	

Brève description des projets par pilier :

Pilier I – Information et conseil

« Bienvenue chez nous, Bienvenue chez vous »

Ce projet est porté par la CISEN. Il s'agit d'améliorer la première information que reçoivent les nouveaux arrivants à Nyon, à l'aide d'une brochure et de plaquettes en plusieurs langues, du site internet de la Ville et des soirées d'accueil des nouveaux habitants.

« Séances info communautés étrangères » (nouveau projet)

Organisation de séances d'information pour les communautés étrangères, afin de présenter les diverses prestations de la Ville telles que : l'accueil pré et para scolaire, les différents services communaux, les transports publics, le tri des déchets, etc.

« Permanences accueil info »

Des permanences bimensuelles sont offertes à tous les nouveaux arrivants dans la Commune. Ils obtiennent notamment des informations générales sur l'administration et les services, ainsi que sur la région.

Pilier II – Langue et formation, travail

« Espace enfants »

Offrir aux femmes qui suivent les cours de français de Caritas ou Lire et Ecrire, un lieu d'accueil pour leurs enfants en âge préscolaire. L'espace enfants est encadré par une accueillante en milieu familial. Il est ouvert quatre matinées et un après-midi par semaine durant les périodes scolaires. Ce projet est soutenu par le Canton depuis 2009.

« Brochure parents futurs élèves du cycle initial (CIN) »

Cette brochure a été conçue par deux enseignantes du CIN. Elle prépare à l'autonomie des plus jeunes afin de faciliter leur entrée à l'école. Actuellement, cette brochure est disponible en format informatique. Le but est de la traduire en plusieurs langues et de la diffuser aux élèves, aux communautés étrangères et aux participants des cours organisés par Caritas et Lire et Ecrire.

« Soutien individuel »

Aide à la rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation, dans le cadre de diverses démarches administratives. Les publics cibles sont les jeunes en fin de scolarité ou en rupture, que les parents ne peuvent aider dans leurs démarches, ainsi que les adultes migrants qui ont besoin d'une aide administrative.

Pilier III – Compréhension et intégration sociale

« Associations culturelles, cours et ateliers »

Soutien financier annuel pour des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration (cours de langue et culture d'origine, ateliers théâtraux, fête interculturelle).

« Anime ton quartier »

Animations dans les quartiers nyonnais pendant les vacances scolaires (bricolages, jeux, repas communautaire).

« En-Vie de quartier »

Dans le cadre du projet « Quartier solidaire », le SASEJ développera des actions spécifiques pour les migrants afin de faciliter leur intégration et leur participation citoyenne dans leur quartier. « Quartier solidaire » est un programme communautaire conduit par Pro Senectute sur une durée de trois à cinq ans, visant à susciter au maximum la participation des habitants du quartier afin qu'ils puissent prendre en main la destinée de leur lieu de vie, et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

7. Aspects du développement durable

7.1 Dimension économique

Ce projet est financièrement neutre pour les finances publiques pour les années 2014 à 2017. Il permet de faire plus avec moins de financement de la Commune.

7.2 Dimension sociale

La volonté de la Municipalité de promouvoir un « mieux-vivre ensemble » dans les quartiers passe par une réelle mixité de la population où chacun trouve sa place, dans un respect mutuel de ses traditions et besoins.

L'objectif est d'assurer des prestations en faveur de tous les habitants en mettant l'accent sur les actions favorisant la mixité intergénérationnelle, interculturelle et sociale dans les nouveaux quartiers, ainsi que la solidarité entre les habitants et l'intégration de tous.

7.3 Dimension environnementale

En permettant la mise en place de nouveaux projets tels que les « Séances info communautés étrangères », le Mini-PIC permet entre autres des actions de sensibilisation au tri des déchets ou aux problématiques de mobilité à un public qui n'est pas ou peu impliqué dans de telles actions aujourd'hui à cause de barrières linguistiques.

8. Conclusion

L'intégration des étrangers revêt une importance capitale pour notre Ville. En effet, à l'orée d'un développement démographique sans précédent pour Nyon, associé à la création de nouveaux quartiers, nous devons saisir les opportunités qui se présentent pour « construire » l'intégration, au sens large du terme. La population l'a exprimé il y a quelques années lors de la démarche « Companyon » (projet En-Vie de quartier). Elle souhaite que l'accent soit mis sur le « mieux-vivre ensemble », au cœur des quartiers. C'est dans cet esprit que l'intégration prend tout son sens.

L'intégration ne va pas de soi. Elle est multiple, intergénérationnelle, interculturelle. Elle s'adresse à l'individu, qui va devoir s'intégrer dans ses groupes de relations, social et professionnel. Elle s'adresse également aux différentes communautés qui composent la société civile et qui devront s'intégrer à l'ensemble.

Le Bureau cantonal de l'intégration (BIC) propose à cinq communes du Canton un programme d'intégration qui comprend plusieurs domaines dans lesquels viennent s'inscrire des mesures en faveur des publics concernés. Pour Nyon, c'est l'occasion à saisir pour renforcer le secteur « intégration » du SASEJ, et pour mettre en place une véritable politique d'intégration, en s'appuyant sur des projets existants ou novateurs.

Dans ce projet, le BIC redistribue la manne financière de la Confédération dans les communes. Les sommes octroyées seront à la hauteur de l'importance des projets mis en place dans les différents domaines définis. Chaque projet sera financé paritairement par le BIC et la commune. De nouveaux projets pourront être développés sans augmentation du budget communal dévolu au secteur « intégration ».

Le travail déjà effectué par le SASEJ se déroule en collaboration avec les communautés étrangères en matière d'intégration. La CISEN, vecteur indispensable des échanges interculturels, restera le support principal du Mini-PIC en accompagnant les projets proposés. Le financement cantonal sur quatre ans permettra d'avoir une vision sur le long terme et d'adapter, au besoin, les différents projets aux constats et bilans effectués.

L'adoption du Mini-PIC est une chance que la Ville doit saisir et ainsi participer, avec les quatre autres villes du Canton, à la future politique d'intégration du Canton.

NYON · PRÉAVIS N° 113 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 113 concernant la Mise en place d'un programme communal d'intégration prévoyant le lancement du projet Mini-PIC en collaboration avec le Canton,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à signer la convention, portant sur la mise en place du Mini-PIC à Nyon, avec le Département de l'intérieur représenté par le Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ;
2. d'octroyer à la Municipalité le montant de CHF 51'000.- destiné à financer les nouveaux projets du Mini-PIC, à partir du 1^{er} janvier 2014, entièrement compensé par la participation cantonale, dont :
 - CHF 27'000.- à inscrire aux comptes N°710.3011.00 – *Actions sociales, traitements* et suivants, pour un poste supplémentaire représentant 0.2 EPT
 - CHF 24'000.- à inscrire au compte N°710.3655.13 – *Actions sociales, subvention projet d'intégration*, pour les nouveaux projets.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

Christian Gobat

Annexes

- tableau

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Stéphanie SCHMUTZ
Date	Mardi 9 juillet 2013, à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

MISSIONS DU SASEJ

